

CORRESPONDANCES DIVERSES

Madame le Maire fait part de la naissance de Théo BERDEN.



PRODUIT DES AMENDES DE POLICE

Programmation 2013

Par courrier du 7 janvier 2013, Monsieur le Président du Conseil Général demande le ou les projets que la Commune de Ligny-en-Barrois souhaite réaliser en 2013 et pouvant être retenu(s) au titre de la programmation 2013 du produit des amendes de police.

Conformément à l'article R.2334-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, les travaux d'investissement recevables au titre du présent programme, sont les suivants :

- opérations d'aménagement de sécurité,
- étude de mise en œuvre de plans de circulation,
- parking pour les bus,
- parking pour véhicules légers,
- opérations de signalisation horizontale et verticale.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

D É C I D E
à l'unanimité

- ***de proposer l'inscription dans les dossiers subventionnés, au titre des amendes de police, les dossiers suivants :***
 - ***Aménagement d'un parking rue Bontems (3^{ème} tranche)***
 - ***Aménagements de sécurité rue Jules Ferry***
- ***de demander, pour aider au financement de ces projets, l'attribution de subventions au titre de la programmation 2013 du produit des amendes de police.***



DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU GIP – OBJECTIF MEUSE

Travaux d'aménagement urbanistique rue Jules Ferry et rue Bontems

Les projets de travaux d'investissement à réaliser nécessitent la constitution d'un dossier de demande de subvention auprès du Groupement d'Intérêt Public –Objectif Meuse.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à prendre contact avec cet organisme subventionneur et à constituer le dossier de demande de subvention correspondant à l'aménagement urbanistique de la rue Jules Ferry et de la rue Bontems.

Pour ce qui concerne la rue Jules Ferry, l'estimation des travaux s'élève à 387 163,14 € T.T.C. La participation du G.I.P. pourra être de 30 % sur un montant H.T. de 323 715,00 €, soit 97 114,50 €.

Pour ce qui concerne la rue Bontems, l'estimation des travaux s'élève à 96 427,50 € T.T.C. La participation du G.I.P. pourra être de 30 % sur un montant H.T. de 80 625,00 €, soit 24 187,50 €.

Invité à se prononcer,
le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

D É C I D E
à l'unanimité

- *d'approuver ce projet et la constitution du dossier de demande de subvention concernant les travaux d'aménagement urbanistique rue Jules Ferry et de la rue Bontems ;*
- *d'approuver le plan de financement joint au dossier ;*
- *de demander que ce projet bénéficie de subvention pour aider au financement de celui-ci auprès du GIP (Groupement d'Intérêt Public) - Objectif Meuse ;*
- *d'autoriser le Maire à signer les conventions, marchés et autres pièces correspondant à la réalisation de ce projet.*



RÉHABILITATION ET EXTENSION DE L'ÉCOLE MATERNELLE BERNARD THÉVENIN

Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

Par courrier du 28 janvier 2013, Madame la Préfète demande de lui faire parvenir les dossiers d'opérations susceptibles de recevoir une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'exercice 2013.

Le projet de travaux d'investissement suivant est susceptible de rentrer dans ce type de catégories ; il s'agit de la réhabilitation et de l'extension de l'école maternelle Bernard Thévenin.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

D É C I D E
à l'unanimité

- *d'approuver la constitution du dossier concernant le projet de travaux énoncé ci-dessus ;*

- *de demander que ce projet bénéficie d'une subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ;*
- *d'approuver le plan de financement joint au dossier ;*
- *d'informer que les crédits permettant la réalisation de ces travaux ont été inscrits au Budget Primitif 2013 ;*
- *d'autoriser le Maire à signer les conventions et différents documents correspondant à ce projet de travaux.*

Demande de subvention auprès du GIP – Objectif Meuse

Les projets de travaux d'investissement à réaliser nécessitent la constitution d'un dossier de demande de subvention auprès du Groupement d'Intérêt Public – Objectif Meuse.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à prendre contact avec cet organisme subventionneur et à constituer le dossier de demande de subvention correspondant à la réhabilitation et l'extension de l'école maternelle Bernard Thévenin.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

D É C I D E
à l'unanimité

- *d'approuver ce projet et la constitution du dossier de demande de subvention concernant la réhabilitation et l'extension de l'école maternelle Bernard Thévenin ;*
- *d'approuver le plan de financement joint au dossier ;*
- *de demander que ce projet bénéficie de subvention pour aider au financement de celui-ci auprès du GIP (Groupement d'Intérêt Public – Objectif Meuse) ;*
- *d'autoriser le Maire à signer les conventions, marchés et autres pièces correspondant à la réalisation de ce projet.*



VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

Enquête publique : Opération de dragage et d'entretien du Canal de la Marne au Rhin

Par demande du **29 mai 2012**, les **Voies Navigables de France** ont sollicité l'autorisation de réaliser des opérations de dragage et d'entretien de l'Unité Hydrographique Cohérente de la Marne au Rhin (branche ouest).

Par courrier du **07 décembre 2012**, **Madame la Préfète de la Meuse** a adressé une ampliation de son arrêté portant ouverture d'une enquête publique relative à cette demande d'autorisation.

L'enquête publique est ouverte pendant un mois, **du lundi 14 janvier au samedi 16 février 2013 à 12 heures inclus**. Les différentes pièces du dossier sont déposées dans les mairies de Ligny-en-Barrois (55), Bar-le-Duc (55), Void-Vacon (55), Revigny-sur-Ornain (55), Pargny-sur-Saulx (51) et Toul (54), où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture.

Un commissaire enquêteur, chargé de recueillir les déclarations éventuelles des intéressés, se tiendra à la disposition du public dans les mairies de Ligny-en-Barrois (55), Bar-le-Duc (55), Void-Vacon (55), Revigny-sur-Ornain (55), Pargny-sur-Saulx (51) et Toul (54).

Les **Voies Navigables de France** doivent avoir recours au dragage et à des opérations d'entretien des berges et de la voie d'eau pour assurer le gabarit des chenaux de navigation et un bon fonctionnement hydraulique de son réseau.

Le dossier présenté à l'enquête publique comporte les informations suivantes :

- Pièce 1 : Résumé non technique du dossier
- Pièce 2 : Lettre de demande
- Pièce 3 : Dossier de demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau
- Pièce 4 : Etat initial de la voie d'eau (assorti d'un atlas cartographique)
- Pièce 5 : Guide des interventions d'entretien
- Pièce 6 : évaluation des incidences NATURA 2000

En application des dispositions de **l'article R214-8** du code de l'environnement, il appartient au **Maire** d'inviter le **Conseil Municipal** à formuler son avis sur cette affaire, avis devant intervenir au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

D É C I D E
à l'unanimité

- *d'émettre un avis favorable sur l'ensemble de cette enquête publique concernant les opérations de dragage et d'entretien du canal de la Marne au Rhin.*



COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2012

A) - Approbation Compte «Principal»

Le Conseil Municipal, après avoir élu à l'unanimité Mme PERRIN, Adjoint au Maire, comme Présidente pour cette partie de la séance,

et après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal

APPROUVE
à l'unanimité

- **le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2012, arrêtés aux chiffres inscrits ci-après :**

RÉSULTAT D'EXÉCUTION DU BUDGET 2012
(avec restes à réaliser)

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévision budgétaire totale	2 867 052,96 €	5 113 602,77 €	7 980 655,73 €
	Titres de recettes émis*	873 219,92 €	4 585 715,50 €	5 458 935,42 €
	Restes à réaliser	600 386,50 €		600 386,50 €
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	2 867 052,96 €	5 113 602,77 €	7 980 655,73 €
	Engagements	737 727,49 €		737 727,49 €
	Mandats émis*	1 214 366,28 €	4 297 721,64 €	5 512 087,92 €
	Dépenses engagées non mandatées	737 727,49 €		737 727,49 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution (B-F) Excédent (F-B) Déficit	-341 146,36 €	287 993,86 €	-53 152,50 €
	Reste à réaliser (C-G) Excédent (G-C) Déficit	-137 340,99 €		-137 340,99 €
RESULTAT REPORTE	Excédent Déficit	-37 010,84 €	702 685,76 €	665 674,92 €
RESULTAT CUMULE	Résultat cumulé (résultat de l'exercice + reporté) Excédent Déficit	-515 498,19 €	990 679,62 €	475 181,43 €

* Après déduction des annulations de mandats et titres.

RÉSULTAT D'EXÉCUTION DU BUDGET 2012

(hors restes à réaliser)

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (1)	Part affectée à l'investissement (2)	Solde d'exécution (3)	Résultat de clôture
Investissement	-37 010,84 €		-341 146,36 €	-378 157,20 €
Fonctionnement	953 396,33 €	250 710,57 €	287 993,86 €	990 679,62 €
TOTAL	916 385,49 €	250 710,57 €	-53 152,50 €	612 522,42 €

B) - Approbation Compte «Crèche Municipale les Mimosas»

Le Conseil Municipal, après avoir élu à l'unanimité Mme PERRIN, Adjoint au Maire, comme Présidente pour cette partie de la séance,

et après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal

A P P R O U V E

à l'unanimité

- *le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2012, arrêtés aux chiffres inscrits ci-après :*

RÉSULTAT D'EXÉCUTION DU BUDGET 2012

(avec restes à réaliser)

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévision budgétaire totale	91 256,56 €	485 060,00 €	576 316,56 €
	Titres de recettes émis*	60 909,12 €	511 194,20 €	572 103,32 €
	Restes à réaliser	3 071,00 €		3 071,00 €
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	91 256,56 €	485 060,00 €	576 316,56 €
	Engagements	1 136,87 €		1 136,87 €
	Mandats émis*	18 068,60 €	451 879,23 €	469 947,83 €
	Dépenses engagées non mandatées	1 136,87 €		1 136,87 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution (B-F) Excédent (F-B) Déficit	42 840,52 €	59 314,97 €	102 155,49 €
	Reste à réaliser (C-G) Excédent (G-C) Déficit	1 934,13 €		1 934,13 €
RESULTAT REPORTE	Excédent Déficit	25 762,34 €	29 092,92 €	54 855,26 €
RESULTAT CUMULE	Résultat cumulé (résultat de l'exercice + reporté) Excédent Déficit	70 536,99 €	88 407,89 €	158 944,88 €

* Après déduction des annulations de mandats et titres.

RÉSULTAT D'EXÉCUTION DU BUDGET 2012

(hors restes à réaliser)

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (1)	Part affectée à l'investissement (2)	Solde d'exécution (3)	Résultat de clôture
Investissement	25 762,34 €		42 840,52 €	68 602,86 €
Fonctionnement	29 092,92 €	0,00 €	59 314,97 €	88 407,89 €
TOTAL	54 855,26 €	0,00 €	102 155,49 €	157 010,75 €

C) - Approbation Compte «Caisse des Ecoles»

Le Conseil Municipal, après avoir élu à l'unanimité Mme PERRIN, Adjoint au Maire, comme Présidente pour cette partie de la séance,

et après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal

APPROUVE
à l'unanimité

- **le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2012, arrêtés aux chiffres inscrits ci-après :**

RÉSULTAT D'EXÉCUTION DU BUDGET 2012

(avec restes à réaliser)

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévision budgétaire totale	0,00 €	26 683,48 €	26 683,48 €
	Titres de recettes émis*	0,00 €	19 216,44 €	19 216,44 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	0,00 €	26 683,48 €	26 683,48 €
	Engagements	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Mandats émis*	0,00 €	21 842,86 €	21 842,86 €
	Dépenses engagées non mandatées	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution (B-F) Excédent (F-B) Déficit	0,00 €	-2 626,42 €	-2 626,42 €
	Reste à réaliser (C-G) Excédent (G-C) Déficit	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESULTAT REPORTE	Excédent Déficit	0,00 €	7 601,48 €	7 601,48 €
RESULTAT CUMULE	Résultat cumulé (résultat de l'exercice + reporté) Excédent Déficit	0,00 €	4 975,06 €	4 975,06 €

* Après déduction des annulations de mandats et titres.

RÉSULTAT D'EXÉCUTION DU BUDGET 2012

(hors restes à réaliser)

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (1)	Part affectée à l'investissement (2)	Solde d'exécution (3)	Résultat de clôture
Investissement	0,00 €		0,00 €	0,00 €
Fonctionnement	7 601,48 €	0,00 €	-2 626,42 €	4 975,06 €
TOTAL	7 601,48 €	0,00 €	-2 626,42 €	4 975,06 €

D) - Approbation Compte «Forêt Communale»

Le Conseil Municipal, après avoir élu à l'unanimité Mme PERRIN, Adjoint au Maire, comme Présidente pour cette partie de la séance,

et après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal

A P P R O U V E
à l'unanimité

- ***le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2012, arrêtés aux chiffres inscrits ci-après :***

RÉSULTAT D'EXÉCUTION DU BUDGET 2012

(avec restes à réaliser)

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES	Prévision budgétaire totale	99 820,00 €	159 797,96 €	259 617,96 €
	Titres de recettes émis*	0,00 €	13 854,40 €	13 854,40 €
	Restes à réaliser	0,00 €		0,00 €
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	99 820,00 €	159 797,96 €	259 617,96 €
	Engagements	0,00 €		0,00 €
	Mandats émis*	14 927,01 €	21 668,12 €	36 595,13 €
	Dépenses engagées non mandatées	0,00 €		0,00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution (B-F) Excédent (F-B) Déficit	-14 927,01 €	-7 813,72 €	-22 740,73 €
	Reste à réaliser (C-G) Excédent (G-C) Déficit	0,00 €		0,00 €
RESULTAT REPORTE	Excédent Déficit	24 109,01 €	139 297,96 €	163 406,97 €
RESULTAT CUMULE	Résultat cumulé (résultat de l'exercice + reporté) Excédent Déficit	9 182,00 €	131 484,24 €	140 666,24 €

* Après déduction des annulations de mandats et titres.

RÉSULTAT D'EXÉCUTION DU BUDGET 2012

(hors restes à réaliser)

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (1)	Part affectée à l'investissement (2)	Solde d'exécution (3)	Résultat de clôture
Investissement	24 109,01 €		-14 927,01 €	9 182,00 €
Fonctionnement	139 297,96 €	0,00 €	-7 813,72 €	131 484,24 €
TOTAL	163 406,97 €	0,00 €	-22 740,73 €	140 666,24 €

E) Approbation Compte «Lotissement Les Capucins Hauts»

Le Conseil Municipal, après avoir élu à l'unanimité Mme PERRIN, Adjoint au Maire, comme Présidente pour cette partie de la séance,

et après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal

A P P R O U V E

à l'unanimité

- **le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2012, arrêtés aux chiffres inscrits ci-après :**

RÉSULTAT D'EXÉCUTION DU BUDGET 2012

(avec restes à réaliser)

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RÉCETTES	Prévision budgétaire totale	180 000,00 €	180 000,00 €	360 000,00 €
	Titres de recettes émis*	0,00 €	43 372,87 €	43 372,87 €
	Restes à réaliser	0,00 €		0,00 €
DEPENSES	Autorisations budgétaires totales	180 000,00 €	180 000,00 €	360 000,00 €
	Engagements	0,00 €		0,00 €
	Mandats émis*	43 372,87 €	43 372,87 €	86 745,74 €
	Dépenses engagées non mandatées	0,00 €		0,00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	Solde d'exécution (B-F) Excédent (F-B) Déficit	-43 372,87 €	0,00 €	-43 372,87 €
	Reste à réaliser (C-G) Excédent (G-C) Déficit	0,00 €		0,00 €
RESULTAT REPORTE	Excédent Déficit:	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RESULTAT CUMULE	Résultat cumulé (résultat de l'exercice + reporté) Excédent Déficit:	-43 372,87 €	0,00 €	-43 372,87 €

* Après déduction des annulations de mandats et titres

RÉSULTAT D'EXÉCUTION DU BUDGET 2012

(hors restes à réaliser)

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (1)	Part affectée à l'investissement (2)	Solde d'exécution (3)	Résultat de clôture
Investissement	0,00 €		-43 372,87 €	-43 372,87 €
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	0,00 €	0,00 €	-43 372,87 €	-43 372,87 €

F) - Bilan des acquisitions et des cessions immobilières 2012

Conformément à l'article 11 de la Loi n°95-127 du 8 février 1995, tendant à apporter une meilleure connaissance des mutations immobilières réalisées par les collectivités territoriales, le tableau récapitulatif des acquisitions et cessions effectuées par la Commune en 2012 a été joint à la note de synthèse (cf. annexe).

Il est rappelé que ce tableau est produit en annexe du Compte Administratif de la même année.



AFFECTATION DES RÉSULTATS 2012

Le préalable à toute affectation est le vote du compte administratif. C'est par ce vote que l'assemblée délibérante constate et arrête les résultats de l'exécution du budget.

La délibération d'affectation du résultat porte sur le seul résultat de la section d'exploitation. Le résultat d'investissement, quel qu'en soit le signe, fait l'objet d'un report pur et simple.

L'affectation ne concerne que les excédents d'exploitation. Il s'agit des excédents de l'exercice complétés, des excédents reportés ou diminués, des déficits antérieurs. C'est donc l'excédent net cumulé d'exploitation qui donne lieu à affectation.

L'affectation vise à réaliser effectivement l'autofinancement prévu en inscrivant en réserve le montant nécessaire à la couverture des besoins de financement de la section d'investissement. En affectant l'excédent d'exploitation, l'assemblée délibérante couvre le besoin d'autofinancement de la section d'investissement.

Lorsque l'excédent d'exploitation est supérieur au besoin de financement qui apparaît en section d'investissement, l'assemblée dispose d'une option :

- soit elle affecte également le surplus en section d'investissement, ce qui permet de financer des dépenses d'investissement ;
- soit elle maintient le surplus en section d'exploitation afin de financer des dépenses d'exploitation.

La reprise des résultats au budget de l'exercice N + 1 ne peut se faire qu'après la décision d'affectation du résultat de l'exercice N.

Ayant voté précédemment le compte administratif, le Conseil Municipal est invité à procéder à l'affectation des résultats 2012.

Invité à se prononcer,
le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

D É C I D E
à l'unanimité

- **de procéder à l'affectation des résultats du «budget principal», conformément au tableau ci-après :**

Budget «Principal»

Affectation des Résultats	En euros
Résultat de fonctionnement – Exercice 2012	287 993,86
Résultats antérieurs reportés	702 685,76
Résultat cumulé de clôture : Section de fonctionnement – Compte Administratif 2012	990 679,62
Besoin de financement d'investissement cumulé : Budget Primitif 2013 – Compte 001 - Dépenses	378 157,20
Excédent d'investissement cumulé : Budget Primitif 2013 – Compte 001 - Recettes	0,00
Déficit Restes à réaliser d'investissement 2012	137 340,99
Besoin total de financement d'investissement Excédent de fonctionnement capitalisé : Budget Primitif 2013 – Compte 1068 - Recettes	515 498,19
Excédents d'exploitation supérieurs au besoin de financement ci-dessus défini	475 181,43
Excédents antérieurs reportés : Section de fonctionnement Budget Primitif 2013 – Compte 002 - Recettes	475 181,43

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

D É C I D E
à l'unanimité

- **de procéder à l'affectation des résultats du budget annexe «Crèche les Mimosas», conformément au tableau ci-après :**

Budget annexe «Crèche Les Mimosas»

Affectation des Résultats	En euros
<i>Résultat de fonctionnement – Exercice 2012</i>	59 314,97
<i>Résultats antérieurs reportés</i>	29 092,92
<i>Résultat cumulé de clôture : Section de fonctionnement – Compte Administratif 2012</i>	88 407,89
<i>Excédent de financement d'investissement cumulé : Budget Primitif 2013 – Compte 001 - Recettes</i>	68 602,86
<i>Excédent : Restes à réaliser d'investissement 2012</i>	1 934,13
<i>Besoin total de financement d'investissement Excédent de fonctionnement capitalisé : Budget Primitif 2013 – Compte 1068 – Recettes</i>	0,00
<i>Excédents antérieurs reportés Budget Primitif 2013 –Compte 002 – Fonctionnement recettes</i>	88 407,89
<i>Excédents à reverser au Budget Principal – Compte 6522 Fonctionnement dépenses</i>	0,00
<i>Besoin total de financement des sections de fonctionnement et d'investissement à financer au Budget Primitif 2013 – Compte 7552</i>	17 982,11

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
D É C I D E
à l'unanimité

- **de procéder à l'affectation des résultats du budget annexe «Forêt Communale», conformément au tableau ci-après :**

Budget annexe «Forêt Communale»

Affectation des Résultats	En euros
<i>Résultat de fonctionnement – Exercice 2012</i>	- 7 813,72
<i>Résultats antérieurs reportés</i>	139 297,96
<i>Résultat cumulé de clôture : Section de fonctionnement – Compte Administratif 2012</i>	131 484,24
<i>Excédent de financement investissement cumulé : Budget Primitif 2013 – Compte 001 - Recettes</i>	9 182,00
<i>Déficit de financement : Restes à réaliser d'investissement 2012</i>	0,00
<i>Besoin total de financement d'investissement Excédent de fonctionnement capitalisé : Budget Primitif 2013 – Compte 1068 – Recettes</i>	0,00
<i>Excédent d'exploitation supérieur au besoin de financement ci-dessus</i>	131 484,24
<i>Excédents antérieurs reportés – Budget Primitif 2013 – Compte 002 Fonctionnement recettes</i>	131 484,24
<i>Besoin total de financement des sections de fonctionnement et d'investissement à financer au Budget Primitif 2013 – Compte 7552</i>	130 000,00

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
D É C I D E
à l'unanimité

- **de procéder à l'affectation des résultats du budget «Caisse des Ecoles», conformément au tableau ci-après :**

Budget «Caisse des Ecoles»

Affectation des Résultats	En euros
<i>Résultat de fonctionnement – Exercice 2012</i>	- 2 626,42
<i>Résultats antérieurs reportés</i>	7 601,48
<i>Résultat cumulé de clôture : Section de fonctionnement – Compte Administratif 2012</i>	4 975,06
<i>Besoin de financement section d'investissement</i>	0,00
<i>Excédent d'exploitation supérieur au besoin de financement ci-dessus</i>	4 975,06
<i>Excédents antérieurs reportés – Budget Primitif 2013 – Compte 002 Fonctionnement recettes</i>	4 975,06

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

D É C I D E
à l'unanimité

- ***de procéder à l'affectation des résultats du budget annexe «Lotissement Les Capucins Hauts», conformément au tableau ci-après :***

Budget «Lotissement Les Capucins Hauts»

Affectation des Résultats	En euros
Résultat de fonctionnement – Exercice 2012	0,00
Résultats antérieurs reportés	0,00
Résultat cumulé de clôture : Section de fonctionnement – Compte Administratif 2012	0,00
Besoin de financement section d'investissement Budget Primitif 2013 – Compte 001 – Dépenses	43 372,87
Déficit de financement : Restes à réaliser d'investissement 2012	0,00
Excédent d'exploitation supérieur au besoin de financement ci-dessus	0,00
Excédents antérieurs reportés – Budget Primitif 2013 – Compte 002 Fonctionnement recettes	0,00
Besoin total de financement d'investissement Excédent de fonctionnement capitalisé : Budget Primitif 2013 - Compte 1068 - Recettes	0,00



BUDGETS PRIMITIFS 2013

A) - Budget «Principal»

Le Maire présente en détail ce projet de budget.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré,

D É C I D E

à la majorité

**(4 voix contre : MM. BERTRAND, GUYOT , POLMARD
et Mme DEPRez par procuration)**

- **d'approuver le présent budget 2013 :**
 - **au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement,**
 - **au niveau des opérations individualisées et au niveau des chapitres pour les autres dépenses, en section d'investissement.**

B) - Budget «Crèche Municipale les Mimosas»

M. FABIANO étant sorti, il ne prend pas part au vote.

Invité à se prononcer,
le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

D É C I D E
à l'unanimité

- *d'approuver le présent budget 2013 :*
 - *au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement,*
 - *au niveau des opérations individualisées et au niveau des chapitres pour les autres dépenses, en section d'investissement.*

C) - Budget «Caisse des Ecoles»

Invité à se prononcer,
le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

D É C I D E
à l'unanimité

- *d'approuver le présent budget 2013 :*
 - *au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement,*
 - *au niveau des opérations individualisées et au niveau des chapitres pour les autres dépenses, en section d'investissement.*

D) - Budget «Forêt Communale»

M. POLMARD ne prend pas part au vote.

Invité à se prononcer,
le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

D É C I D E
à l'unanimité

- *d'approuver le présent budget 2013 :*
 - *au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement,*
 - *au niveau des opérations individualisées et au niveau des chapitres pour les autres dépenses, en section d'investissement.*

E) - Budget «Lotissement Les Capucins Hauts»

Invité à se prononcer,
le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

D É C I D E
à l'unanimité

- *d'approuver le présent budget 2013 :*
 - *au niveau des chapitres pour la section de fonctionnement,*
 - *au niveau des opérations individualisées et au niveau des chapitres pour les autres dépenses, en section d'investissement.*

PRÉSENTATION CONSOLIDÉE DES BUDGETS PRIMITIFS 2013

Intervention de M. POLMARD : il remarque et salue les efforts faits depuis 2 ans pour réduire les dépenses de fonctionnement mais attire l'attention sur les importantes dépenses d'investissement qui seront financées par un emprunt important. Même s'il ne remet pas en cause les travaux de l'Eglise jugés inévitables, il signale l'augmentation du coût du projet de l'école maternelle Bernard Thévenin. Des choix sont à faire mais les emprunts qui seront réalisés (vu l'avancée des projets) grèveront les années futures, qui seront difficiles en réduisant l'autofinancement et en prévoyant une augmentation de la fiscalité locale (sauf pour 2014 !)

Plusieurs questions sont posées :

- Est-ce que les impôts seront supportables ?
- Quel avenir nous réserve la nouvelle Communauté d'Agglomération dans une conjoncture économique défavorable, où le retour à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est évoqué, ce qui pour Ligny-en-Barrois serait un véritable retour en arrière ? La redevance des ordures ménagères est un système de gestion du service d'un point de vue écologique, la taxe va à l'encontre des choix faits et notamment par la majorité des autres collectivités. Il ne faut pas reculer devant les choix de Bar-le-Duc.
- Tous ces investissements, à Ligny-en-Barrois, sont-ils bien justifiés ?
- La perspective des élections ? Contestable.

L'engagement du budget primitif est donc légitime avec une maîtrise du fonctionnement mais l'investissement est trop important, surtout cette année. Les possibilités d'investissement après 2014 seront très réduites.

Intervention de M. BEAUXEROIS : Contrairement aux budgets précédents, ce budget 2013 correspond tout à fait à ma façon de penser.

Le budget de fonctionnement est présenté avec des avancées intéressantes et notamment une maîtrise permettant de réaliser des investissements très ambitieux. Ces derniers favorisent la relance économique (redressement en phase avec l'effort prévu au niveau de l'Etat), le franchissement de la première étape des travaux colossaux de l'Eglise, et la réalisation d'opérations judicieuses en faveur de la population comme l'installation de l'aire de jeux au parc municipal, la redynamisation des Aouisses par la restructuration des écoles et la localisation d'associations et enfin l'acquisition d'une balayeuse de voirie qui représente une opération intéressante pour l'avenir.

Les opérations du Lotissement des Capucins Hauts et la réhabilitation du site de Pilvétus en plus des opérations prévues au budget primitif sont une vraie plus value pour la population linéenne prise en compte, améliorant et rendant plus attractive la ville de Ligny-en-Barrois.

En conclusion, un budget primitif très intéressant sans augmentation de la fiscalité.

Intervention de Mme SIMON : Le budget doit permettre de rendre attractif notre territoire. Les travaux de l'école maternelle Bernard Thévenin rendront l'école des Aouisses plus fonctionnelle et permettront l'installation d'associations sur le quartier. Le parc municipal, véritable centre des activités linéennes, sera plus attractif afin de donner envie aux linéens de rester et attirer de nouvelles populations, d'autant plus que nous devons redynamiser la politique de maintien du commerce en ville.

Intervention de M. FABIANO : Ce budget n'est pas un budget pré-électoral car les capacités financières de la commune sont supérieures aux communes de notre strate de population et resteront correctes. La collectivité n'a pas de crainte à avoir. Ce budget reste raisonnable et nous nous sommes limités dans l'inscription de nouveaux projets. L'avenir n'est pas hypothéqué.

Présentation consolidée des budgets primitifs 2013

Budget précédent	R à R 2012	Ouvertures nouvelles	Budget total
------------------	------------	----------------------	--------------

Ville

Investissement	Dépenses	2 867 052,96 €	737 727,49 €	2 953 542,20 €	3 691 269,69 €
	Recettes	2 867 052,96 €	600 386,50 €	3 090 883,19 €	3 691 269,69 €
Fonctionnement	D et R	5 113 602,77 €	0,00 €	4 967 304,43 €	4 967 304,43 €

Crèche

Investissement	Dépenses	91 256,56 €	1 136,87 €	86 427,99 €	87 564,86 €
	Recettes	91 256,56 €	3 071,00 €	84 493,86 €	87 564,86 €
Fonctionnement	D et R	485 060,00 €	0,00 €	484 590,00 €	484 590,00 €

Forêt

Investissement	Dépenses	99 820,00 €	0,00 €	417 882,00 €	417 882,00 €
	Recettes	99 820,00 €	0,00 €	417 882,00 €	417 882,00 €
Fonctionnement	D et R	159 797,96 €	0,00 €	304 528,98 €	304 528,98 €

Lotissement "Les Capucins Hauts"

Investissement	Dépenses	180 000,00 €	0,00 €	180 000,00 €	180 000,00 €
	Recettes	180 000,00 €	0,00 €	180 000,00 €	180 000,00 €
Fonctionnement	D et R	180 000,00 €	0,00 €	141 627,13 €	141 627,13 €

Total 1

Investissement	Dépenses	3 238 129,52 €	738 864,36 €	3 637 852,19 €	4 376 716,55 €
	Recettes	3 238 129,52 €	603 457,50 €	3 773 259,05 €	4 376 716,55 €
Fonctionnement	D et R	5 938 460,73 €	0,00 €	5 898 050,54 €	5 898 050,54 €

CCAS (pour mémoire en sommeil)

Investissement	Dépenses	387,00 €	0,00 €	387,00 €	387,00 €
	Recettes	387,00 €	0,00 €	387,00 €	387,00 €
Fonctionnement	D et R	83,81 €	0,00 €	83,81 €	83,81 €

CDE

Investissement	Dépenses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fonctionnement	D et R	26 683,48 €	0,00 €	23 983,06 €	23 983,06 €

Total 2

Investissement	Dépenses	387,00 €	0,00 €	387,00 €	387,00 €
	Recettes	387,00 €	0,00 €	387,00 €	387,00 €
Fonctionnement	D et R	26 767,29 €	0,00 €	24 066,87 €	24 066,87 €

Total 1 + 2

Investissement	Dépenses	3 238 516,52 €	738 864,36 €	3 638 239,19 €	4 377 103,55 €
	Recettes	3 238 516,52 €	603 457,50 €	3 773 646,05 €	4 377 103,55 €
Fonctionnement	D et R	5 965 228,02 €	0,00 €	5 922 117,41 €	5 922 117,41 €

.....

E) – Informations sur exécution des marchés : soldés ou en cours d'exécution en 2012

Le Conseil Municipal prend connaissance des informations sur l'exécution des marchés comme transcrit dans le tableau joint en annexe.

F) – Informations sur marchés 2012 supérieurs à 4 000 €HT

Le Conseil Municipal prend connaissance des informations sur ces marchés comme transcrit dans le tableau joint en annexe.



VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2013

Invité à se prononcer,
le Conseil Municipal,
après avoir pris connaissance des différentes informations
et étudié les **Budgets Primitifs 2013,**

D É C I D E
à l'unanimité

• *de maintenir et de voter les taux suivants :*

- <i>Taxe d'Habitation</i>	14,50 %
- <i>Taxe Foncier Bâti</i>	23,50 %
- <i>Taxe Foncier non Bâti</i>	53,50 %.



ASSOCIATION FRANCAISE DU CONSEIL DES COMMUNES ET RÉGIONS D'EUROPE

Soutien à l'occasion du 50^{ème} anniversaire du Traité de l'Elysée

L'année 2013 marque le 50^{ème} anniversaire du Traité de l'Elysée, signé le 22 janvier 1963 par le Chancelier Konrad Adenauer et le Président de la République Charles de Gaulle. Le Traité scellait la réconciliation entre la France et l'Allemagne en institutionnalisant la coopération entre les gouvernements français et allemands et en encourageant la coopération, en particulier dans le domaine de l'éducation et la jeunesse. Il a contribué à donner un réel élan au rapprochement entre nos deux pays.

Les premiers jumelages franco-allemands ont certes précédé le Traité, mais il a largement contribué à l'essor de ce mouvement qui, en donnant la possibilité à des millions de citoyens français et allemands de se rencontrer et d'apprendre à se connaître, a été l'un des puissants architectes de l'amitié franco-allemande.

Le travail de réconciliation entre nos deux pays est à présent achevé depuis de nombreuses années et le couple franco-allemand est désormais un axe essentiel à la construction européenne. L'anniversaire du Traité de l'Elysée constitue l'occasion de célébrer cette avancée exceptionnelle dans les relations entre nos deux pays et dans la construction européenne. Aujourd'hui, 50 années après la signature du Traité de l'Elysée, plus de 2200 jumelages entre la France et l'Allemagne donnent un sens concret à l'amitié franco-allemande et contribuent activement à la réalisation de l'Europe du citoyen.

Ces engagements sont également ceux de l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe et du Rat der Gemeinden und Regionen Europas présents quotidiennement aux côtés des acteurs locaux de nos deux pays afin de les soutenir dans leurs missions.

La crise économique et financière que nous connaissons actuellement montre un besoin d'Europe grandissant ainsi que la nécessité d'une coopération forte, efficace et équilibrée entre la France et l'Allemagne, notamment à l'heure où se dessine la stratégie économique de l'Union Européenne. Dans ce contexte difficile, le 50^{ème} anniversaire du Traité de l'Elysée ne doit pas seulement être célébré. Il constitue également une opportunité de réflexion pour préparer ensemble l'avenir de la relation et des jumelages franco-allemands.

C'est pourquoi, nous, élus de la ville de Ligny-en-Barrois

après en avoir délibéré,

D É C I D O N S **à l'unanimité**

- *de répondre à l'appel lancé le 22 janvier 2013 par l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) ;*
- *de saisir l'opportunité des célébrations, en 2013, du 50^{ème} anniversaire du Traité de l'Elysée pour rappeler notre attachement à la relation franco-allemande et à notre jumelage avec Aichtal ; et souhaitons réaffirmer l'engagement que nous avons pris ensemble le 12 septembre 1998 par la signature du serment de jumelage unissant nos deux territoires ;*
- *de nous engager à poursuivre notre action conjointe, avec l'objectif d'une meilleure connaissance du partenaire, au moyen d'échanges constants et sur la base de la réciprocité, afin de contribuer ensemble à la construction d'une citoyenneté européenne basée sur les valeurs de tolérance et de solidarité ;*
- *de nous efforcer d'associer mieux et davantage à nos initiatives un public diversifié, en particulier les plus jeunes de nos concitoyens, ainsi que des acteurs locaux tels que ceux du monde économique, de l'entreprise ou de la formation ; gardant ainsi l'esprit d'ouverture propre aux jumelages ;*

- *de reconnaître et de saluer le soutien que l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse, créé par le Traité de l'Elysée, n'a cessé d'apporter à la coopération franco-allemande en favorisant les rencontres de millions de jeunes de nos deux pays, notamment dans le cadre des jumelages de nos villes, et de saluer la hausse du budget accordée à l' OFAJ pour l'année 2013 afin de lui permettre de poursuivre et intensifier son action en direction des jeunes générations et que nous puissions leur transmettre l'héritage de notre histoire franco-allemande commune ;*
- *dans un contexte qui conduit de plus en plus souvent à une distanciation des citoyens à l'égard du projet européen, de demander le maintien et le développement des dispositifs européens, en particulier du Programme l'Europe pour les citoyens, qui encouragent les jumelages, et ce dans toute leur diversité. En 2013, Année Européenne des citoyens, il nous semble plus que jamais indispensable que les villes et les communes de toutes tailles puissent continuer à participer à ces programmes et approfondir ainsi la dimension européenne de leurs échanges ;*
- *conscients que la relation franco-allemande, bien que privilégiée ne peut être exclusive, de souligner la nécessité d'ouvrir nos échanges à d'autres partenaires européens et de développer des actions communes avec des partenaires des pays en développement afin de faire de nos jumelages, et partenariats franco-allemands un espace européen de dialogue et de solidarité fructueux ;*
- *d'intégrer à nos jumelages et partenariats de nouvelles thématiques liées aux défis que doivent aujourd'hui relever nos territoires. Dans cet esprit, nous nous engageons à coopérer avec nos partenaires dans le cadre de projets structurés, notamment en matière d'emploi, de démographie ou de développement durable, afin d'échanger nos expériences et d'améliorer nos actions dans ces domaines ;*
- *d'entendre dans le prolongement de la présente délibération, porter avec notre partenaire des initiatives destinées à célébrer le 50^{ème} anniversaire du Traité de l'Elysée et le caractère vivant du jumelage de nos deux territoires.*



QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Pas de commission de travaux
- Une prochaine commission pour le choix des jeux du Parc aura bientôt lieu.

Prochaine date du Conseil Municipal

☞ Jeudi 4 avril 2013 à 18 h 00